



Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.10.2025

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2025

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** *Opalescence™ Boost 35% Non-PF (Bleaching Gel)*
- **Code du produit:** *SDS 388-001.04R01, 1005860, 13470, 13651*
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** *Gel de blanchiment dentaire professionnel*
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
*Ultradent Products Inc.
505 W. Ultradent Drive (10200 S)
South Jordan, UT 84095-3942
USA
onlineordersupport@ultradent.com
(800) 552-5512*
- Responsable CE
Ultradent Products GmbH
Am Westhover Berg 30
51149 Cologne Allemagne
Courriel : infoDE@ultradent.com
Téléphone du bureau : +49(0)2203-35-92-0*
- **Service chargé des renseignements:** *Customer Service*
- **Numéro d'appel d'urgence**
*CHEMTREC (NORTH AMERICA) : +1 (800) 424-9300
(INTERNATIONAL) : +(703) 527-3887*

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

*GHS03 flamme au-dessus d'un cercle**Ox. Liq. 2 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.**GHS05 corrosion**Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.**GHS07**Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.**Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.**STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.*

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.10.2025

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2025

Nom du produit: Opalescence™ Boost 35% Non-PF (Bleaching Gel)

(suite de la page 1)

- **Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant**
- **Pictogrammes de danger** GHS03, GHS05, GHS07
- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
peroxyde d'hydrogène en solution
- **Mentions de danger**
 - H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
 - H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- **Conseils de prudence**
 - P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 - P102 Tenir hors de portée des enfants.
 - P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 - P405 Garder sous clef.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3 Composition/informations sur les composants

- **Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 7722-84-1 EINECS: 231-765-0	peroxyde d'hydrogène en solution ⚠ Ox. Liq. 1, H271; ⚠ Skin Corr. 1A, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332 Limites de concentration spécifiques: Ox. Liq. 1; H271: $C \geq 70 \%$ Ox. Liq. 2; H272: $50 \% \leq C < 70 \%$ Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 70 \%$ Skin Corr. 1B; H314: $50 \% \leq C < 70 \%$ Skin Irrit. 2; H315: $35 \% \leq C < 50 \%$ Eye Dam. 1; H318: $C \geq 8 \%$ Eye Irrit. 2; H319: $5 \% \leq C < 8 \%$ STOT SE 3; H335: $C \geq 35 \%$	>31,5-<38,5%
	Synthetic Amorphous, Pyrogenic Silica substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	>5-<10%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.10.2025

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2025

Nom du produit: Opalescence™ Boost 35% Non-PF (Bleaching Gel)

(suite de la page 2)

4 Premiers secours

- **Description des mesures de premiers secours**

- **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

- **Après inhalation:**

Le produit est un gel visqueux, donc le risque d'inhalation est extrêmement faible.

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

- **Après contact avec les yeux:**

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

- **Après ingestion:** Consulter immédiatement un médecin.

- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Provoque de graves lésions oculaires.

- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:**

Eau pulvérisée

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dans les conteneurs fermés et non ventilés, risque de rupture en raison de l'augmentation de la pression due à la décomposition. Le contact avec des matériaux combustibles peut provoquer un incendie.

- **Conseils aux pompiers**

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les surfaces exposées au feu et protéger le personnel. Déplacer les conteneurs hors de la zone d'incendie s'il n'y a pas de risque.

- **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de protection respiratoire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Enlever les matériaux combustibles

Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

- **Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Le peroxyde d'hydrogène peut être décomposé en ajoutant du métabisulfite de sodium ou du sulfite de sodium après dilution à environ 5 %.

Arrêter le flux de matière si cela est sans risque

Les matériaux combustibles exposés au peroxyde d'hydrogène doivent être immédiatement immergés ou rincés avec de grandes quantités d'eau pour s'assurer que tout le peroxyde d'hydrogène est éliminé. Le peroxyde d'hydrogène résiduel qui sèche (après évaporation, le peroxyde d'hydrogène peut se concentrer) sur des matières

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.10.2025

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2025

Nom du produit: Opalescence™ Boost 35% Non-PF (Bleaching Gel)

(suite de la page 3)

organiques telles que le papier, les tissus, le coton, le cuir, le bois ou d'autres matières combustibles peut provoquer l'inflammation de la matière et un incendie.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· **Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

· **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Le patient et le médecin doivent utiliser des lunettes de sécurité. Utilisez un équipement de protection des yeux testé et approuvé selon les normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166 (EN).

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

· **Préventions des incendies et des explosions:**

Les matériaux combustibles exposés au peroxyde d'hydrogène doivent être immédiatement immergés ou rincés avec de grandes quantités d'eau pour s'assurer que tout le peroxyde d'hydrogène est éliminé. Le peroxyde d'hydrogène résiduel qui sèche (après évaporation, le peroxyde d'hydrogène peut se concentrer) sur des matières organiques telles que le papier, les tissus, le coton, le cuir, le bois ou d'autres matières combustibles peut provoquer l'inflammation de la matière et un incendie.

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Matériau approprié pour réservoirs et conduites: acier spécial.

Matériau convenant pour emballages et canalisations: le verre.

Matériau approprié pour réservoirs et conduites: aluminium.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Prévoir la ventilation des emballages.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas conserver avec les agents de réduction.

Stocker à l'écart des matériaux combustibles.

Ne pas conserver avec des métaux.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Stocker au frais.

Voir l'étiquetage du produit.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Gel de blanchiment dentaire professionnel

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.10.2025

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2025

Nom du produit: Opalescence™ Boost 35% Non-PF (Bleaching Gel)

(suite de la page 4)

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution
VLEP Valeur à long terme: 1,5 mg/m³, 1 ppm

Synthetic Amorphous, Pyrogenic Silica
TWA Valeur momentanée: 10* 5 mg/m³

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Contrôles de l'exposition

· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Prévoir un lavabo sur le lieu de travail.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.10.2025

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2025

Nom du produit: Opalescence™ Boost 35% Non-PF (Bleaching Gel)

(suite de la page 5)

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· État physique

Liquide

· Couleur:

Blanc

· Odeur:

Inodore

· Seuil olfactif:

Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non déterminé.

· Inflammabilité

Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

Non déterminé.

· Supérieure:

Non déterminé.

· Point d'éclair

Non applicable.

· Température de décomposition:

Non déterminé.

· pH à 20 °C

1,8-3,2

· Viscosité:

· Viscosité cinématique

Non déterminé.

· Dynamique:

Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau:

Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Non déterminé.

· Pression de vapeur:

Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

· Densité:

Non déterminée.

· Densité relative

Non déterminé.

· Densité de vapeur:

Non déterminé.

· Autres informations

Oxydant puissant

· Aspect:

· Forme:

Gel

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'auto-inflammation

Ininflammable

· Propriétés explosives:

Le produit n'est pas explosif.

· Changement d'état

· Taux d'évaporation:

Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles

néant

· Gaz inflammables

néant

· Aérosols

néant

· Gaz comburants

néant

· Gaz sous pression

néant

· Liquides inflammables

néant

· Matières solides inflammables

néant

· Substances et mélanges autoréactifs

néant

· Liquides pyrophoriques

néant

· Matières solides pyrophoriques

néant

· Matières et mélanges auto-échauffants

néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.10.2025

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2025

Nom du produit: Opalescence™ Boost 35% Non-PF (Bleaching Gel)

(suite de la page 6)

· Liquides comburants	Peut aggraver un incendie; comburant.
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Agent réactif et oxydant
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Se décompose sous l'effet de la chaleur
- **Possibilité de réactions dangereuses**
Le contact avec des métaux, des ions métalliques, des alcalis, des agents réducteurs et des matières organiques (telles que des alcools ou des terpènes) peut provoquer une décomposition thermique auto-accélérée.
Réactions au contact de métaux divers.
Réactions aux matières organiques.
- **Conditions à éviter**
Variations du pH
Rayons UV
Contamination
Chaleur
- **Matières incompatibles:**
Métaux lourds
Agents réducteurs
Agents réducteurs puissants
Matériaux combustibles
Alcalis
les métaux
, matières organiques
- **Produits de décomposition dangereux:** Oxygène

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:
ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	1.429 mg/kg
Inhalatoire	LC50/4 h	31,4 mg/l

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

Oral	LC50 Fish	16,4 mg/l (FSH)
------	-----------	-----------------

Synthetic Amorphous, Pyrogenic Silica

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (Oral Test Method)
	LC50 Fish	>10.000 mg/l (FSH) (Toxicity to fish)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin) (Dermal test method)
	LC50(Daphnia magna)	>1.000-10.000 mg/l (daphnia) (Toxicity to aquatic invertebrates)

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.10.2025

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2025

Nom du produit: Opalescence™ Boost 35% Non-PF (Bleaching Gel)

(suite de la page 7)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

7722-84-1 peroxyde d'hydrogène en solution

EC50	1,38 mg/l (Alg)
	2,4 mg/l (daphnia)

- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Potentiel de bioaccumulation** Peut s'accumuler dans les organismes.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **Autres effets néfastes**
Aucune connue.
néant

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.10.2025

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2025

Nom du produit: Opalescence™ Boost 35% Non-PF (Bleaching Gel)

(suite de la page 8)

13 Considérations relatives à l'élimination

· **Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations internationales, fédérales, de votre État ou locales.

· **Catalogue européen des déchets**

HP2	Comburant
HP6	Toxicité aiguë
HP8	Corrosif

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

· **Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, IMDG, IATA**

UN2014

· **Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **ADR**

2014 PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE

· **IMDG, IATA**

HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION

· **Classe(s) de danger pour le transport**

· **ADR**



· **Classe**

5.1 Matières comburantes.

· **Étiquette**

5.1+8

· **IMDG**



· **Class**

5.1 Matières comburantes.

· **Label**

5.1/8

· **IATA**



· **Class**

5.1 Matières comburantes.

· **Label**

Forbidden

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.10.2025

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2025

Nom du produit: Opalescence™ Boost 35% Non-PF (Bleaching Gel)

(suite de la page 9)

· Groupe d'emballage	II
· ADR, IMDG, IATA	
· Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières comburantes.
· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):	58
· No EMS:	F-H,S-Q
· Segregation groups	(SGG16) Peroxides
· Stowage Category	D
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat.
· Segregation Code	SG16 Stow "separated from" class 4.1 SG59 Stow "separated from" SGG14-permanganates SG72 See 7.2.6.3.2.
· Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2014 PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE, 5.1 (8), II

15 Informations relatives à la réglementation

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Directive 2004/42/CE**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS**

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 50 t

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.10.2025

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2025

Nom du produit: Opalescence™ Boost 35% Non-PF (Bleaching Gel)

(suite de la page 10)

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

7722-84-1	peroxyde d'hydrogène en solution	Valeur limite: >12-≤35 %	>31.5-<38.5%
-----------	----------------------------------	--------------------------	--------------

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides comburants

D'après les données d'essais

Toxicité aiguë - voie orale

Toxicité aiguë - inhalation

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Service établissant la fiche technique: Environmental, Health, and Safety
· Contact: Customer Service
· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

NIOSH: National Institute for Occupational Safety

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Ox. Liq. 1: Liquides comburants – Catégorie 1

Ox. Liq. 2: Liquides comburants – Catégorie 2

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 15.10.2025

Numéro de version 1

Révision: 15.10.2025

Nom du produit: Opalescence™ Boost 35% Non-PF (Bleaching Gel)*Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3*

(suite de la page 11)

FR